

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2021				31/12/2020	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	25 000	15 000	10 000	0,37	15 000	0,57
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	24 799	23 347	1 452	0,05	1 452	0,06
Fonds commercial	164 098		164 098	6,05	164 098	6,27
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	376 958	357 227	19 731	0,73	31 888	1,22
Autres immobilisations corporelles	422 520	362 736	59 784	2,21	67 185	2,57
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	139		139	0,01	139	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 466		1 466	0,05	1 466	0,06
TOTAL (I)	1 014 979	758 310	256 669	9,47	281 227	10,75
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	395 316		395 316	14,58	364 703	13,94
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	192 065		192 065	7,09	135 936	5,20
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	791 302		791 302	29,19	558 375	21,35
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	27 423		27 423	1,01		
. Personnel						
. Organismes sociaux					1 996	0,08
. Etat, impôts sur les bénéfices	5 144		5 144	0,19	5 144	0,20
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	64 306		64 306	2,37	52 132	1,99
. Autres	206 000		206 000	7,60	572 000	21,87
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	772 378		772 378	28,49	629 225	24,06
Charges constatées d'avance					14 747	0,56
TOTAL (II)	2 453 934		2 453 934	90,53	2 334 258	89,25
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 468 913	758 310	2 710 603	100,00	2 615 485	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	36,89	1 000 000	38,23
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100 000	3,69	100 000	3,82
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	117 409	4,33	267 409	10,22
Report à nouveau	26 938	0,99	58 085	2,22
Résultat de l'exercice	101 585	3,75	118 853	4,54
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 345 932	49,65	1 544 347	59,05
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	500 000	18,45	500 000	19,12
. Découverts, concours bancaires			5 441	0,21
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	186	0,01	1 841	0,07
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	695 370	25,65	416 759	15,93
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	32 755	1,21		
. Organismes sociaux	62 290	2,30	46 285	1,77
. Etat, impôts sur les bénéfices	36 626	1,35	46 099	1,76
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			12 003	0,46
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 998	0,77	20 198	0,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16 447	0,61	22 511	0,86
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	1 364 671	50,35	1 071 138	40,95
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 710 603	100,00	2 615 485	100,00

ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 173 Boulevard de Saint Loup - 13011 MARSEILLE
R.C.S : RCS MARSEILLE B 323469205

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30.06.2022

Ce jour à 14H, JJP CAPITAL, associé unique de la société ANEPIA, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Mr Patrice BAUDRY, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus de la gestion de la direction,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.



Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 101 584,75** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur Autres réserves à hauteur de **104 415,25** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **206 000,00** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **206 000,00** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 206 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 0,21 Euros.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, ainsi que le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement). Ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>
31/12/2018	150.000 €
31/12/2019	150.000 €
31/12/2020	150.000 €

Décision n° 3

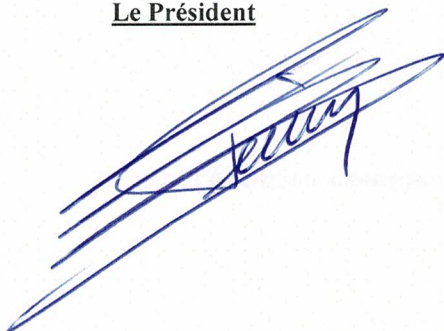
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 173 Boulevard de Saint Loup - 13011 MARSEILLE
R.C.S : RCS MARSEILLE B 323469205

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30.06.2022

Ce jour à 14H, JJP CAPITAL, associé unique de la société ANEPIA, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Mr Patrice BAUDRY, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus de la gestion de la direction,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.



Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 101 584,75** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur Autres réserves à hauteur de **104 415,25** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **206 000,00** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **206 000,00** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 206 000,00 Euros

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 0,21 Euros.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, ainsi que le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (sauf demande de dispense dans les conditions de plafond et de délais fixées légalement). Ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>
31/12/2018	150.000 €
31/12/2019	150.000 €
31/12/2020	150.000 €

Décision n° 3

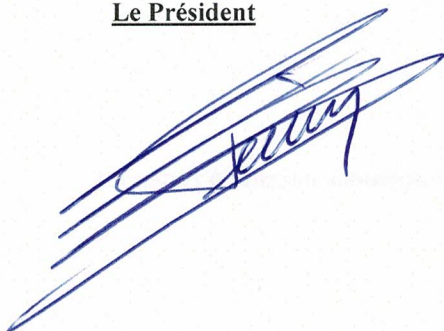
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président



ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 173 Boulevard de Saint Loup - 13011 MARSEILLE
R.C.S MARSEILLE B 323469205

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **ANNUELLE DU 30/06/2024**

Résolution 1

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résolution 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir **un bénéfice de 101 584,75** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **101 584,75** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **101 584,75** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de **101 584,75** Euros,
A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur Autres réserves à hauteur de **104 415,25** Euros.

L'associé unique recevra ainsi un dividende de **206 000** Euros, unitaire de 0,21 Euros.

- Autres réserves.....	117 409,49 €
- Résultat de l'exercice.....	101 584,75 €
- Résultat distribuable.....	218 994, 24 €
- Dividendes à hauteur de	206 000 €
- Solde en Autres Réserves.....	12 994,24 €

Rappel des dividendes distribués

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>
31/12/2018	150.000 €
31/12/2019	150.000 €
31/12/2020	150.000 €

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

JJP CAPITAL

Représentée par M. Patrick BIELLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Bielle', written over several horizontal lines.

ANEPIA

S.A.S.U. au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 173 Boulevard de St Loup 13011 MARSEILLE
R.C.S : RCS MARSEILLE B 323469205

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

JJP CAPITAL, associé unique et Président de la société ANEPIA, soussigne, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, avoir établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **5 397 392,91** Euros contre **6 357 197,96** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **5 349 990,20** Euros pour l'exercice, contre **6 201 673,37** Euros pour l'exercice précédent. Nous précisons néanmoins qu'une partie du CA antérieur a été basculé en commissionnement pour un montant de 1,3 M€ entraînant une baisse d'autant du CA en négoce.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **1 158 604,15** Euros au 31/12/2021 contre **1 177 180,94** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **14 520,81** Euros au 31/12/2021 contre **7 454,76** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **415 114,34** Euros au 31/12/2021 contre **340 313,90** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **153 115,23** Euros au 31/12/2021 et **119 475,76** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **24 558,21** Euros au 31/12/2021 contre **27 104,92** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-1 613,35** Euros, contre **-105,34** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **7 830,80** Euros au 31/12/2021, contre **-4 189,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **101 584,75** Euros contre un bénéfice de **118 852,68** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Malgré la pandémie et la guerre en Ukraine, l'activité semble se maintenir pour le nouvel exercice. A part cela, aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite du niveau d'activité avec éventuellement des hausses liées aux impacts de la crise passée sur les concurrents.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement directement. Ceux-ci sont réalisés par les sociétés clients qui ont leurs propres laboratoires de recherche.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **1 014 979,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **758 310,02** Euros, soit un montant net de **256 668,98** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **281 227,19** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **587 380,68** Euros, contre **500 639,30** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 866 553,41** Euros, contre **1 818 872,14** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 345 931,85** Euros, contre **1 544 347,10** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **1 364 671,22** Euros contre **1 071 138,04** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **5 481 983,50** Euros au 31/12/2021, contre **6 371 041,39** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **27 095,77** Euros, soit **100,00 %** pour l'exercice clos le 31/12/2021, contre **26 438,00** Euros, soit **100,00 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **131 993,30** Euros, contre **169 368,02** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2021** fait ressortir un **bénéfice** de **101 584,75** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur Autres réserves à hauteur de **104 415,25** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **206 000,00** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de **206 000,00** Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Dates de clôture</u>	<u>Dividendes versés</u>
--------------------------------	---------------------------------

31/12/2018	150.000 €
31/12/2019	150.000 €
31/12/2020	150.000 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les comptes de la société ANEPIA étant certifié par Patrice BAUDRY, Commissaire aux Comptes, implique que nous sommes tenues de publier des informations sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients depuis le 01/01/2009 (art. L441-6-1, al.1).

A ce titre vous trouverez un tableau récapitulatif indiquant la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art. D441-4).

<i>Tableau du solde des dettes fournisseurs en K€ au 31/12/2021 par date d'échéance</i>								
	<i>Moins de 30 jours</i>		<i>De 30 à 60 jours</i>		<i>Plus de 60 jours</i>		<i>Total</i>	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
*Dettes à échoir	185 K€	266 K€	278 K€	401 K€	NEANT	NEANT	463 K€	667 K€

<i>Tableau du solde des créances clients en K€ au 31/12/2021 par date d'échéance</i>								
	<i>Moins de 30 jours</i>		<i>De 30 à 60 jours</i>		<i>Plus de 60 jours</i>		<i>Total</i>	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
**Créances échues	241 k€	383 K€	240 K€	383 KE	NEANT	NEANT	481 K€	667 K€

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à MARSEILLE , le 01/06/2022

Le Président

